

307444-2026 - Mise en concurrence

Belgique – Services de développement de logiciels personnalisés – Procédure concurrentielle avec négociation pour le développement d'un système incluant l'enregistrement des procurations, le pointage des électeurs et le vote électronique off line avec preuve papier
OJ S 86/2026 05/05/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire
Services - Fournitures

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: SPF Intérieur

Adresse électronique: elections@rrn.fgov.be

Forme juridique de l'acheteur: Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur: Ordre et sécurité publics

1.1. Acheteur

Nom officiel: Agentschap Binnenlands Bestuur

Adresse électronique: binnenland@vlaanderen.be

Forme juridique de l'acheteur: Autorité régionale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

1.1. Acheteur

Nom officiel: Bruxelles Pouvoirs Locaux

Adresse électronique: elections@sprb.brussels

Forme juridique de l'acheteur: Autorité régionale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

1.1. Acheteur

Nom officiel: SPW Intérieur et Action sociale

Adresse électronique: elections@spw.wallonie.be

Forme juridique de l'acheteur: Autorité régionale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

1.1. Acheteur

Nom officiel: Ministère de la Communauté germanophone

Adresse électronique: datenschutz@dgov.be

Forme juridique de l'acheteur: Autorité régionale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Procédure concurrentielle avec négociation pour le développement d'un système incluant l'enregistrement des procurations, le pointage des électeurs et le vote électronique off line avec preuve papier

Description: Le pouvoir adjudicateur choisit la procédure concurrentielle avec négociation (Loi du 17 juin 2016, art. 38, §1er, al. 1, 1°, c.) • Nécessité de négocier Le marché visé est particulièrement complexe vu le développement d'un nouveau système de vote électronique

off line couplé de manière optionnelle à un système de pointage électronique pouvant également être utilisé pour une procédure de vote traditionnel « papier ». De plus, ce système impose des spécifications de sécurité importantes. Enfin, le développement doit également prévoir une application de gestion en ligne des votes par procurations. Recourir à une procédure ouverte, par exemple, risquerait fortement de voir la réception d'offres irrégulières ou incomparables. La procédure concurrentielle avec négociation doit permettre au pouvoir adjudicateur de mettre l'ensemble des candidats sur un pied d'égalité et de compréhension du marché afin de recevoir des BAFO's qualitatives et comparables. Il s'agit d'un marché conjoint de services (au sens de l'art. 2, 48°, de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics), organisé pour le compte du SPF Intérieur (DG Identité et Affaires citoyennes) et des entités fédérées suivantes : Région flamande, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté germanophone. Plusieurs pouvoirs adjudicateurs sont impliqués dans ce marché, à savoir : l'Etat belge (SPF Intérieur), la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone, les bureaux électoraux principaux mis en place lors des élections européennes, fédérales, régionales et communautaires, provinciales, communales et de district, lors des élections directes des membres de CPAS ainsi qu'à l'occasion des consultations populaires régionales ou communales, les communes et les provinces. Le marché n'est pas divisé en plusieurs lots. Bien que le marché comporte plusieurs tranches, il n'est pas possible de scinder ce marché en plusieurs lots car les différents services et /fournitures des tranches 2 et 3 nécessitent une connaissance approfondie de la solution qui sera développée dans la tranche 1. Des prestataires différents ne pourraient donc pas acquérir des connaissances d'ensemble pour les tranches 2 et 3 sans connaître avec précision la tranche 1 et ainsi remettre des offres objectives et qualitatives. En outre, les différentes entités adjudicatrices doivent être assistées de la même manière afin d'éviter des contradictions entre les différentes réponses et ainsi assurer l'égalité dans le processus électoral. Il s'agit d'un marché mixte (A.R. 18 avril 2017, art. 2, 6°) composé des tranches suivantes : • la tranche 1 est à prix global par module ; • la tranche 2 est à bordereau de prix ; • la tranche 3 est à bordereau de prix. Conformément à l'article 57 de la loi du 17 juin 2016, le marché est un marché fractionné en tranches fermes et conditionnelles. Dans le cadre de ce marché, la tranche ferme 1 porte sur le développement d'un nouveau système incluant : o L'enregistrement préalable à une élection des procurations, o Le pointage électronique des électeurs dans un bureau de vote, o Le vote électronique off line avec preuve papier dans un bureau de vote (hardware et software) , o Le suivi des développements par un organisme agréé et l'avis de celui-ci sur la possibilité de tester, lors d'une expérimentation, les modules décrits, avis émis endéans les délais de développements qui seront mentionnés dans le cahier spécial des charges. o L'avis de l'organisme agréé ne libérera pas le soumissionnaire de ces obligations de développement des modules qui ne seraient pas prêts pour expérimentation : il devra toujours continuer les développements et le calcul des amendes pour retard – qui seront déterminées dans le cahier spécial des charges - continuera. o L'avis par un organisme agréé de la conformité de ces systèmes (hardware et software) par rapport aux dispositions du cahier spécial des charges. Dans le cadre de ce marché, la tranche conditionnelle 2 permet de commander des prestations relatives à l'expérimentation des modules développés dans le cadre de la tranche 1 lors d'une phase de test, en dehors d'une période électorale, à échelle raisonnable simulant une élection réelle. Seuls le ou les modules expérimentés à cette occasion seront utilisés lors des élections de mai /juin 2029 . Cette tranche sera notifiée au soumissionnaire choisi après décision du service dirigeant constatant la bonne évolution du développement des modules de la tranche 1 sur base d'un avis de l'organisme agréé. Dans le cadre de ce marché, la tranche conditionnelle 3 permet de commander : • Des prestations de maintenance logiciel du système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2, • Du matériel (hardware) en

rapport avec le système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2, • Des services et fournitures en rapport avec le système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2 (par exemple entre autres, des formations pour les services ou des supports de mémoire pour les fournitures). Cette tranche sera notifiée au soumissionnaire choisi après décision du service dirigeant constatant la bonne évolution de la tranche 2.

Identifiant de la procédure: f67fbd2f-3d49-49cc-bc38-20f169605217

Identifiant interne: IBZ/IB-IAC/2026/ELECT-1.

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nature complémentaire du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 72230000 Services de développement de logiciels personnalisés

Nomenclature complémentaire (cpv): 30230000 Matériel informatique

2.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: - L'estimation, hors taxe sur la valeur ajoutée, de la tranche 1 est de : 2.628.000 euros - Conformément à l'art. 64 de la loi du 17 juin 2016, il est donné accès dès la première phase du marché aux documents du marché, en l'occurrence le guide de sélection ainsi que le cahier spécial des charges En application de l'art. 13, §3, de la loi du 17 juin 2016, le cahier spécial des charges qui peut être téléchargé sur <https://publicprocurement.be> ne contient pas la partie « C. Prescriptions techniques ». Cette partie C. peut avoir un caractère sensible car elle touche à des intérêts essentiels pour la correcte organisation des élections, sa probité et l'absence de malversation/manipulation lors de celles-ci. De ce fait et dans un souci de confidentialité, le pouvoir adjudicateur a décidé de ne donner accès électroniquement à cette partie C. qu'aux candidats potentiels qui en feront la demande et moyennant la signature et la remise d'un "accord de non-divulgence" disponible en annexe. Les candidats potentiels souhaitant disposer de la partie C. du cahier spécial des charges sont priés d'en faire la demande exclusivement par l'intermédiaire de l'adresse électronique suivante : elections@rrn.fgov.be , en fournissant les informations suivantes : - Nom de l'entité juridique souhaitant participer au marché - Nom, prénom et numéro de registre national (si applicable) de la (des) personne(s) qui représente cette entité juridique. - L'accord de non-divulgence complétée et signée. L'objet du mail doit être complété comme suit : IBZ/IB-IAC/2026/ELECT-1 – Demande de la partie C. du cahier spécial des charges. Remarque : toute violation de la NDA (non-disclosure agreement) entraîne l'exclusion immédiate du marché et donnera lieu à des poursuites judiciaires.

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: IBZ/IB-IAC/2026/ELECT-1. - 1

Description: Le pouvoir adjudicateur choisit la procédure concurrentielle avec négociation (Loi du 17 juin 2016, art. 38, §1er, al. 1, 1°, c.) • Nécessité de négocier Le marché visé est particulièrement complexe vu le développement d'un nouveau système de vote électronique off line couplé de manière optionnelle à un système de pointage électronique pouvant également être utilisé pour une procédure de vote traditionnel « papier ». De plus, ce système impose des spécifications de sécurité importantes. Enfin, le développement doit également prévoir une application de gestion en ligne des votes par procurations. Recourir à une procédure ouverte, par exemple, risquerait fortement de voir la réception d'offres irrégulières ou incomparables. La procédure concurrentielle avec négociation doit permettre au pouvoir adjudicateur de mettre l'ensemble des candidats sur un pied d'égalité et de compréhension du marché afin de recevoir des BAFO's qualitatives et comparables. Il s'agit d'un marché conjoint de services (au sens de l'art. 2, 48°, de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics), organisé pour le compte du SPF Intérieur (DG Identité et Affaires citoyennes) et des entités fédérées suivantes : Région flamande, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté germanophone. Plusieurs pouvoirs adjudicateurs sont impliqués dans ce marché, à savoir : l'Etat belge (SPF Intérieur), la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone, les bureaux électoraux principaux mis en place lors des élections européennes, fédérales, régionales et communautaires, provinciales, communales et de district, lors des élections directes des membres de CPAS ainsi qu'à l'occasion des consultations populaires régionales ou communales, les communes et les provinces. Le marché n'est pas divisé en plusieurs lots. Bien que le marché comporte plusieurs tranches, il n'est pas possible de scinder ce marché en plusieurs lots car les différents services et /fournitures des tranches 2 et 3 nécessitent une connaissance approfondie de la solution qui sera développée dans la tranche 1. Des prestataires différents ne pourraient donc pas acquérir des connaissances d'ensemble pour les tranches 2 et 3 sans connaître avec précision la tranche 1 et ainsi remettre des offres objectives et qualitatives. En outre, les différentes entités adjudicatrices doivent être assistées de la même manière afin d'éviter des contradictions entre les différentes réponses et ainsi assurer l'égalité dans le processus électoral. Il s'agit d'un marché mixte (A.R. 18 avril 2017, art. 2, 6°) composé des tranches suivantes : • la tranche 1 est à prix global par module ; • la tranche 2 est à bordereau de prix ; • la tranche 3 est à bordereau de prix. Conformément à l'article 57 de la loi du 17 juin 2016, le marché est un marché fractionné en tranches fermes et conditionnelles. Dans le cadre de ce marché, la tranche ferme 1 porte sur le développement d'un nouveau système incluant : o L'enregistrement préalable à une élection des procurations, o Le pointage électronique des électeurs dans un bureau de vote, o Le vote électronique off line avec preuve papier dans un bureau de vote (hardware et software) , o Le suivi des développements par un organisme agréé et l'avis de celui-ci sur la possibilité de tester, lors d'une expérimentation, les modules décrits, avis émis endéans les délais de développements qui seront mentionnés dans le cahier spécial des charges. o L'avis de l'organisme agréé ne libérera pas le soumissionnaire de ces obligations de développement des modules qui ne seraient pas prêts pour expérimentation : il devra toujours continuer les développements et le calcul des amendes pour retard – qui seront déterminées dans le cahier spécial des charges - continuera. o L'avis par un organisme agréé de la conformité de ces systèmes (hardware et software) par rapport aux dispositions du cahier spécial des charges. Dans le cadre de ce marché, la tranche conditionnelle 2 permet de commander des prestations relatives à l'expérimentation des modules développés dans le cadre de la tranche 1 lors d'une phase de test, en dehors d'une période électorale, à échelle raisonnable simulant une élection réelle.

Seuls le ou les modules expérimentés à cette occasion seront utilisés lors des élections de mai /juin 2029 . Cette tranche sera notifiée au soumissionnaire choisi après décision du service dirigeant constatant la bonne évolution du développement des modules de la tranche 1 sur base d'un avis de l'organisme agréé. Dans le cadre de ce marché, la tranche conditionnelle 3 permet de commander : • Des prestations de maintenance logiciel du système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2, • Du matériel (hardware) en rapport avec le système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2, • Des services et fournitures en rapport avec le système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2 (par exemple entre autres, des formations pour les services ou des supports de mémoire pour les fournitures). Cette tranche sera notifiée au soumissionnaire choisi après décision du service dirigeant constatant la bonne évolution de la tranche 2.

Identifiant interne: 1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 72230000 Services de développement de logiciels personnalisés

5.1.2. Lieu d'exécution

Pays: Belgique

N'importe où dans le pays donné

5.1.3. Durée estimée

Durée: 15 Ans

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: Le prix proposé pour les différentes tranches

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 50

Critère:

Type: Qualité

Description: La qualité technique et fonctionnelle des prestations fournies pour la tranche 1

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 23

Critère:

Type: Qualité

Description: La qualité technique et fonctionnelle des prestations fournies pour la tranche 2

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 2

Critère:

Type: Qualité

Description: La qualité technique et fonctionnelle des prestations fournies pour la tranche 3

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 15

Critère:

Type: Qualité

Description: La qualité technique et fonctionnelle des prestations fournies en matière d'exigences transversales

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 10

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/3d1ac6de-566d-4760-b7b4-09f3b3c32020/documents>

Canal de communication ad hoc:

URL: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/3d1ac6de-566d-4760-b7b4-09f3b3c32020/forum>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/3d1ac6de-566d-4760-b7b4-09f3b3c32020/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 04/06/2026 15:50:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: oui

Le paiement électronique sera utilisé: oui

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Vous pouvez, si vous le jugez nécessaire, présenter auprès du Conseil d'Etat deux types de recours: - un recours en

suspension dans un délai de 15 jours à dater du jour suivant la notification de la décision - et /ou un recours en annulation dans le délai de 60 jours suivant la notification de la décision.

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: SPF Intérieur

Numéro d'enregistrement: 0308356862_4604

Département: Direction générale Identité et Affaires Citoyennes

Adresse postale: Rue des Colonies 11

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: elections@rrn.fgov.be

Téléphone: +32 2 488 21 89

Adresse internet: <https://www.ibz.rrn.fgov.be>

Profil de l'acheteur: <https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=4604&includeOrganisationChildren=true>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0002

Nom officiel: SPF Stratégie et Appui

Numéro d'enregistrement: BE001

Adresse postale: Boulevard Simon Bolivar 30 Bte1

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: revise@publicprocurement.be

Téléphone: +32 2 740 80 00

Adresse internet: <https://bosa.belgium.be>

Rôles de cette organisation:

TED eSender

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Conseil d'Etat

Numéro d'enregistrement: 0308.356.862

Ville: Etterbeek

Code postal: 1040

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

8.1. ORG-0004

Nom officiel: Agentschap Binnenlands Bestuur

Numéro d'enregistrement: 0316.380.841

Ville: Bruxelles

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: binnenland@vlaanderen.be

Téléphone: +32 25534021

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0005

Nom officiel: Bruxelles Pouvoirs Locaux

Numéro d'enregistrement: 0316.381.039

Ville: Service Public Régional de Bruxelles / Gewestelijke Overheidsdienst Brussel

Code postal: 1035

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: elections@sprb.brussels

Téléphone: +32 22042161

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0006

Nom officiel: SPW Intérieur et Action sociale

Numéro d'enregistrement: 0316.381.138

Ville: Namur

Code postal: 5100

Subdivision pays (NUTS): Arr. Namur (BE352)

Pays: Belgique

Adresse électronique: elections@spw.wallonie.be

Téléphone: +32 81327300

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0007

Nom officiel: Ministère de la Communauté germanophone

Numéro d'enregistrement: 0332.582.613

Ville: Eupen

Code postal: 4700

Subdivision pays (NUTS): Bezirk Verviers — Deutschsprachige Gemeinschaft (BE336)

Pays: Belgique

Adresse électronique: datenschutz@dgov.be

Téléphone: +32 87596300

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 3e4db8af-261f-4558-8f00-95083d9b8c4e - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 30/04/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Date et heure de transmission de l'avis (eSender): 30/04/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure
de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français, néerlandais
Numéro de publication de l'avis: 307444-2026
Numéro de publication au JO S: 86/2026
Date de publication: 05/05/2026